



**Mairie d'AUBY**  
Contrat d'action culturelle avec MEA  
Décision n° 2023/72/SC

Publié le 22 mars 2023

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant la nécessité de mettre en place un atelier « La voix et le chant »

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

**DECIDE**

De passer une convention de partenariat avec **Musique Expression et Animation**, pour la mise en place d'un atelier « La voix et le chant », les jeudis de 16h30 à 18h30 d'avril à juin 2023 (médiathèque Louis Aragon) avec une restitution le mercredi 21 juin.

De payer la somme de **1 239 € TTC. (Mille deux cent trente-neuf euros)**

AUBY, le 17 mars 2023

Christophe CHARLES

Maire

